



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1217-1

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que :

1. Lors de sa séance du 24 avril 2017, le conseil a adopté le règlement suivant:

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1217-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1217
CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE PROVENANT DE
L'AQUEDUC MUNICIPAL ET FIXANT LES PÉRIODES D'ARROSAGE**

2. Ce règlement entre en vigueur le jour de leur publication.
3. Ce règlement peut être consulté au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site Web de la Ville au www.ville.mascouche.qc.ca sous l'onglet « *Services aux citoyens* », dans la section « *Règlements municipaux* ».

Donné à Mascouche, le 3 mai 2017.

L'assistante-greffière,

Original signé par

Julie Laurin, avocate
jlaurin@ville.mascouche.qc.ca